

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue
le lundi le 14 décembre 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont
présents:

Monsieur	André Lepage,	maire	
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère	
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller	
Monsieur	Julien Normand,	conseiller	
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller	Départ à 20h41
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller	
Monsieur	André Leclerc,	conseiller	

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie
le quorum.

2015-12-274
6323

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à
l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que
l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2015-12-275
6323

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à
l'unanimité, d'accepter tel quel la session ordinaire tenue le 9 novembre
2015 et la session spéciale tenue le 30 novembre 2015.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des
questions.

2015-12-276
6323

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30
novembre 2015.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 2 325 m³, moyenne : 78 m³/jr
Les Buissons : 5 465 m³, moyenne : 182 m³/jr
Station de recherche : 01-11-2015 au 01-12-2015 0,4 m³
Camping de la Rive : Non disponible



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 4, 17 et 18 novembre 2015
Incendies : 10, 11, 12, 18, 24 et 30 novembre 2015
Premiers répondants : 3, 19, 25, 28 et 30 novembre 2015
Formation : Cours officiels : 01, novembre 2015
Premiers répondants : 25, novembre 2015

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 21 octobre, 25 novembre et séance spéciale du 30 novembre 2015.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2015-12-277
6324

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Jean-François Bellemare, directeur général, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -15-10-30- confirmation que la programmation de travaux révisée, présentée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes le 15 octobre 2015, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

* M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -15-11-23- envoi de la compensation tenant lieu de taxes pour les exercices financiers 2014 et 2015, au montant de 12 397 \$.

Expédiée :

* M. Jérôme Paquet, Construction Fortin & Lévesque inc. -15-11-11- envoi de la résolution numéro 2015-11-259 selon laquelle le conseil accepte le prix budgétaire de Construction Fortin & Lévesque pour l'ajout d'une gouttière et une trappe à l'entretoit au coût de 1 371,50 \$, plus taxes.

* Me Nathalie Harvey, notaire, PME Inter notaires Baie-Comeau -15-11-11- envoi de la résolution numéro 2015-11-261 selon laquelle le conseil autorise M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié concernant la servitude de passage pour le tuyau souterrain d'alimentation en eau afin de desservir sa résidence en eau potable sur le lot 4 919 019, en faveur de M. Marc Archambault.

* M. Réjean Dubé, directeur général par intérim, Centre de recherche Les Buissons -15-11-11- envoi de la résolution numéro 2015-11-263 selon laquelle le Village de Pointe-aux-Outardes remette une contribution de 5 000 \$, au Centre de recherche Les Buissons afin de le soutenir dans son nouveau plan stratégique et modèle d'affaires en vue d'assurer sa pérennité.

* Mme Andrée Gendron, Innovation et développement Manicouagan (CLD) -15-11-11- envoi de la résolution numéro 2015-11-268 selon laquelle le conseil autorise M. Herman-Carl Gravel, superviseur des loisirs et de la culture, à signer le protocole d'entente à intervenir avec ID Manicouagan (CLD) concernant le projet « Matériel de jeux pour enfants de 1 à 4 ans » dans le cadre du Pacte rural.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



* M. Réal Dugas, Groupe-conseil TDA -15-11-11- envoi de la résolution numéro 2015-11-269 selon laquelle le conseil corrige l'erreur qui s'est glissée dans le montant de la résolution # 2015-04-085 adoptée au mois d'avril concernant le service d'ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement (Phase 2) au Centre des loisirs, au montant corrigé de 21 685,16 \$, plus taxes.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -15-11-17- envoi des résolutions numéros 2015-06-150 et 2015-11-263 selon lesquelles le conseil désire prendre un montant total de 105 000 \$, dans le fonds Toulnostouc pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement au Centre des loisirs ainsi que pour un soutien financier au Centre de recherche Les Buissons.

* Mme Julie Samuel, conseillère aux opérations régionales, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -15-11-18- envoi du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes, pour le 9 novembre 2015.

M. Jean-François L'Espérance, Construction Fortin & Lévesque inc. -15-12-03- envoi de la résolution numéro 2015-11-271 selon laquelle le conseil accepte l'option 2, afin de réaliser l'isolation du mur extérieur de la partie du bâtiment du Centre des loisirs vers la patinoire, avec de l'uréthane soufflé, au coût de 6 300 \$, plus taxes.

M. Georges Lepage, Entreprise Georges Lepage inc. -15-12-03- envoi de la résolution numéro 2015-11-272 selon laquelle le conseil accepte sa soumission pour réaliser des travaux de nettoyage du fossé situé sur le lot 4 919 006 près de la rue Gaston, au montant de 1 350,96 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Départ du conseiller Raymond Lavoie à 20 h 41.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2015-12-14 ainsi que la liste des transferts budgétaires suivante :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2015

Transferts:

02 11000 310	Frais de déplacement	+	200 \$
02 13000 335	Internet – Administration	+	300 \$
02 13000 660	Articles de nettoyage – Adm.	+	150 \$
02 13000 670	Fourniture de bureau	+	1 000 \$
02 19000 412	Services juridiques	+	1 000 \$
02 19000 522	Ent. rép. – Édifice Munic.	+	1 400 \$
02 19000 970	Dons et subventions – OSBL	+	500 \$
02 22000 331	Téléphonie	+	100 \$
02 22000 455	Immatriculation	+	50 \$
02 22000 650	Vêtements, chaussures et acc.	+	2 350 \$



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

02 32000 200	Charges sociales – Employeur	+ 250 \$
02 32000 521	Entretien infrast. Routières	+ 6 550 \$
02 32000 522	Ent. garage et entrepôt	+ 100 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+ 2 500 \$
02 32000 526	Ent. et rép. Machinerie outillage	+ 850 \$
02 33000 521	Contrat déneigement	+ 2 850 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	+ 300 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine pur./tra.	+ 4 300 \$
02 41200 681	Électricité – Usine pur./tra.	+ 100 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidange fosses	+ 400 \$
02 70000 670	Fourn. Bureau	+ 2 425 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.C.R.	+ 300 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+ 100 \$
02 70120 643	Outillage	+ 475 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie, fournitures	+ 100 \$
02 70190 959	Subventions organismes loisirs	+ 100 \$
02 70230 310	Frais déplacement – Biblio	+ 100 \$
		28 850 \$
02 11000 341	Publication dans journaux	- 150 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 100 \$
02 13000 141	Salaire régulier – ADM.	- 1 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 13000 331	Téléphonie	- 100 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM.	- 400 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Incendie	- 300 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	- 200 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	- 100 \$
02 22000 339	Système télécommunication – Prév. Inc.-	100 \$
02 22000 525	Ent. et rép. – Véhicules incendie	- 1 500 \$
02 22000 631	Essence et huile diesel – Incendie	- 300 \$
02 23000 310	Frais de déplacement – P.C.M.	- 200 \$
02 23000 454	Services de formation	- 200 \$
02 23000 610	Pratiques, aliments – P.C.M.	- 200 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	- 500 \$
02 32000 631	Essence et huile Diesel – Voirie	- 1 600 \$
02 32000 643	Petits outils	- 100 \$
02 32000 650	Vêtements chaussures & acc.	- 300 \$
02 32000 681	Électricité – Garage municipal	- 1 000 \$
02 34000 521	Contrat d'entretien éclairage	- 5 500 \$
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	- 1 150 \$
02 35500 649	Plaques de rue, signalisation	- 300 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	- 500 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	- 1 000 \$
02 41200 419	Services techniques – Pur. eau	- 500 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie pur.	- 400 \$
02 41200 635	Produits chimiques	- 200 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	- 2 000 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	- 200 \$
02 41300 521	Entretien infrast. – Réseaux	- 350 \$
02 41300 681	Électricité et chauffage	- 250 \$
02 41500 681	Électricité fosse rue David	- 100 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



02 45110 141	Salaire régulier – Coll, transp.	-	250 \$
02 45110 200	Cotisations employeur	-	50 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment	-	350 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	-	300 \$
02 61000 341	Avis publics	-	450 \$
02 70000 141	Superviseur – Salaire régulier	-	700 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	-	250 \$
02 70120 335	Internet – Centre intergénérationnel	-	100 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	-	1 000 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	2 750 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	550 \$
02 70130 454	Service de formation	-	200 \$
02 70230 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	-	300 \$
02 70230 511	Location école	-	150 \$
02 99000 892	Frais de banque	-	300 \$
			28 850 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le règlement numéro 327-15 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2016, fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux.

Il est également résolu de faire la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

CALENDRIER 2016 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2015, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2016 :

Lundi 18 janvier 2016 à 19 h 30
Lundi 8 février 2016 à 19 h 30
Lundi 14 mars 2016 à 19 h 30
Lundi 11 avril 2016 à 19 h 30
Lundi 9 mai 2016 à 19 h 30
Lundi 13 juin 2016 à 19 h 30
Lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30
Lundi 8 août 2016 à 19 h 30



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Lundi 12 septembre 2016 à 19 h 30
Mardi 11 octobre 2016 à 19 h 30
Lundi 14 novembre 2016 à 19 h 30
Lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30

2015-12-280
6328

DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 322-13 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de novembre 2014 à novembre 2015.

2015-12-281
6328

ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait convenu avec la maison des jeunes Le SQUAT en 2008 qu'elle aiderait à l'entretien de la future maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'était engagée à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, de faire un chèque au montant de 4 161,23 \$ selon les factures déposées par la maison des jeunes Le SQUAT pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2015.

2015-12-282
6328

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité est au montant de 5 712 \$.

2015-12-283
6328

SURVEILLANTES DE LA PATINOIRE ET DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager quelqu'un pour la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE Mmes Nancy St-Laurent et Jade Garant sont intéressées par cet emploi.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Nancy St-Laurent et Jade Garant pour la période d'ouverture de la patinoire soit entre décembre 2015 et la mi-mars 2016 (selon les humeurs de dame nature), comme surveillantes de la patinoire au Centre des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective.

2015-12-284
6329

AIDE AUX MUNICIPALITÉS SITUÉES LE LONG DU SAINT-LAURENT CONFRONTÉES À L'ÉROSION CÔTIÈRE

- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a promis une aide financière aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière à l'intérieur de son budget 2015-2016 (Référence 7.8.2);
- CONSIDÉRANT QUE** l'érosion côtière touche particulièrement les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit plus de 3 250 km de côtes et seize municipalités régionales de comté (MRC);
- CONSIDÉRANT QUE** dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a manifesté son désir de soutenir les décideurs locaux et mettre en place un fonds d'urgence à l'érosion côtière afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés;
- CONSIDÉRANT QUE** ces mesures permettraient aux municipalités de réaliser une évaluation des zones à risque ainsi que des travaux préventifs à effectuer pour la protection des berges;
- CONSIDÉRANT QU'** initialement, il a été annoncé que ce soutien financier serait alloué principalement aux régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- CONSIDÉRANT QUE** le 27 octobre 2015, s'est tenue une rencontre à Québec avec les communautés riveraines, à laquelle M. Normand Morin, maire de Pointe-Lebel était présent ainsi qu'une soixantaine de représentants des autres municipalités;
- CONSIDÉRANT QU'** il a été fait mention à l'effet qu'une grande partie de l'aide financière de 8 millions de dollars financée dans le cadre du PACC par le Fonds vert 2015-2016 serait octroyée dans la région de Montréal;
- CONSIDÉRANT QU'** il a aussi été fait mention qu'une minime aide financière serait octroyée pour l'université du Québec à Rimouski pour l'aider à survivre;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel est présentement en processus d'implantation d'un projet expérimental appelé



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

ROLODUNE, approuvé par le MDDELCC, et que celle-ci aura besoin de cette aide financière tant attendu pour sa réalisation afin de contrer l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE le projet expérimental appelé ROLODUNE aura besoin d'un suivi qui sera fait par l'UQAR et que les municipalités ont besoin de cette expertise si précieuse faite par cette université;

CONSIDÉRANT QUE le projet ROLODUNE pourrait être utilisé par plusieurs municipalités et ministères tels que les ministères de la Sécurité publique ainsi que des Transports.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Municipalité de Pointe-Lebel auprès du gouvernement afin qu'il respecte son engagement initial de verser l'aide financière aux régions les plus particulièrement touchées par l'érosion côtière, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**2015-12-285
6330**

ACHAT D'UNIFORMES – POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder à l'achat d'uniformes pour les pompiers volontaires afin d'être bien identifiés lors de rencontres et formations;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Martin & Lévesque inc. pour les 10 uniformes des pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 10 uniformes pour les pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes auprès de Martin & Lévesque inc., au coût de 3 045,58 \$, taxes incluses.

**2015-12-286
6330**

PROJET – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à la continuité de projets qui sont liés à la poursuite des objectifs de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène supervise la formation et les pratiques pour les minis Art'Scène en vue des spectacles pour la semaine des bénévoles 2016;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions pour les minis Art'Scène ne couvrent pas les frais de formation de la professeure privée;

CONSIDÉRANT QUE le caractère intergénérationnel de la Troupe Art'Scène fait partie des objectifs de la Politique Familiale et MADA de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 1 000 \$ à la Troupe Art'Scène pour superviser la formation et les pratiques pour les minis Art'Scène en vue des spectacles pour la semaine des bénévoles 2016.

2015-12-287
6331

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-12-288
6331

FORMATION EN LIGNE – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation en ligne disponible auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucune formation en salle sur la Côte-Nord par manque d'inscription.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire à une formation en ligne « La comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière » auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 336,88 \$, taxes incluses.

2015-12-289
6331

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DES LOISIRS (PHASE 2)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de préparation des planchers des salles de bain ont dû être réalisés car une partie du plancher était en béton plutôt qu'en bois, tel que prévu au plan;

CONSIDÉRANT les coûts soumis par Construction Fortin & Lévesque inc. pour réaliser ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le prix soumis de Construction Fortin & Lévesque inc. pour avoir réalisé ces travaux de préparation de plancher au coût de 814,65 \$, plus taxes.

2015-12-290
6331

DEMANDE DE PAIEMENT #1 – AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PUIITS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la demande de paiement #1 de Michel Miller inc. pour les travaux terminés au 10 décembre 2015 concernant l'aménagement des nouveaux puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 261 537,83 \$, taxes incluses;



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #1, de Michel Miller inc., pour les travaux terminés au 10 décembre 2015 concernant l'aménagement des nouveaux puits d'eau potable. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 261 537,83 \$, taxes incluses.

2015-12-291
6332

ACHAT – REMPLACEMENT PORTE VITRÉE – TRACTEUR KUBOTA

CONSIDÉRANT QUE la porte vitrée du côté droit du tracteur Kubota doit être remplacée car elle est cassée;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Zone Kubota pour remplacer la porte vitrée du côté droit du tracteur Kubota.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une nouvelle porte vitrée pour le tracteur Kubota auprès de Zone Kubota, au coût de 1 326,76 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2015-12-292
6332

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21h20.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE